Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 41 (1994)

Heft: 7-8

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Le siège de l'OIPC.

tre Roland Dumas: depuis les élections, la concrétisation tarde.»

Des contacts ont eu lieu en 1987, se rappelle Sadok Znaidi, par l'intermédiaire de l'ambassade ainsi que directement auprès de Hans Mumenthaler, alors directeur de l'OFPC. Celui-ci pensait que la Suisse se devait d'adhérer à l'OIPC. C'est la raison pour laquelle Hans Mumenthaler a mis sur pied en 1991 une rencontre avec tous les pays d'Europe de l'Ouest. Un congrès international a eu lieu à Schwarzenburg

pour tenter de résoudre le problème d'une adhésion commune. Malheureusement, le congrès n'a pas abouti et la Suisse n'a par conséquent pas adhéré à l'organisation.

Les pressions s'accentuent

Le secrétaire général de l'OIPC remarque que depuis quelque temps une forme de concurrence se développe en Europe, pour obtenir le déplacement du siège de l'OIPC. Par exemple, l'Italie n'a pas caché que si l'OIPC envisageait un déplacement sur Rome, l'adhésion de ce pays serait acquise. «D'autre part, il semble qu'une partie des pays membres eux-mêmes exercent une pression sur l'OIPC pour qu'elle quitte la Suisse si celle-ci n'adhère pas, et c'est ce qui m'inquiète, confie Sadok Znaidi. Pourtant, une majorité de membres considèrent encore comme important le fait que l'OIPC soit basée à Genève, à cause de sa position centrale et sa proximité avec les principales organisations internationales.»

La Fédération de Russie est aussi très intéressée au déplacement de l'OIPC; ceci permettrait à cette fédération de jouer un rôle important dans sa région et dans le monde. «Il faut savoir aussi, complète Znaidi, qu'en Russie la protection civile est devenue un ministère. Le chef de la Défense civile est le Premier ministre et comme adjoint, il a un ministre délégué à la Protection civile. Ils souhaiteraient qu'un de leurs représentants siège au secrétariat de l'OIPC; la demande est officielle. Pour moi, c'est la Suisse qui devrait avoir cette possibilité; elle doit donc adhérer.»

Pour le secrétaire général de l'OIPC le centre d'action idéal se situe pourtant à Genève. C'est là que l'organisation peut le mieux se développer, notamment au travers des contacts qu'elle entretient avec les organisations internationales.

